

CFM BOURIETTE

Plaquette d'information de Formation

Actualisé le 2 Janvier 2024

CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI



Zone de Bastillac Sud - 1 rue Raoul Vergez - 65000 Tarbes

Siret : 319 686 069 00026 - APE : 8559B

☎ : 05 62 34 07 89 - ✉ : cfm@bouriette.com

FORM PRO : 73 65 001 23 65 – Agrément N° J 02 065 0020 0 N° Siret : 319 686 069 00026

PROGRAMME : TAXI

Objectif : A l'issue de la formation de stagiaire sera capable de :

→ Prendre en charge des personnes, les transporter dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.

Public concerné : « Tous publics » Titulaire du Permis de Conduire hors période probatoire

Pré requis : (casier judiciaire vierge)

Lieu de Formation : CFM Bouriette - Zone Bastillac Sud - 65000 TARBES

Date de formation : A DEFINIR

Durée de la formation : 117 h

Horaire : 8 h à 12 h et 13h30 h à 16h30

Durée des épreuves de la validation : 4 h

Conditions d'accès : Avoir déposé son dossier de candidature à la Chambre des Métiers

Organisation de la formation : En Présentiel et en continu

Nombre maximum de participants : 15

Encadrement Administratif : Madame ALLEMANE Mercedes

Responsable Pédagogique :

BOURIETTE Gérard - Formateur de formateurs – Coordinateur Pédagogique - BAFM

Equipe pédagogique :

BOURIETTE Cédric (Licence Sciences de l'Education) Titulaire du BEPECASER et du Titre Pro ECSR

BOURIETTE Serge (MASTER II Sciences de l'Education) Titulaire du BEPECASER - Titulaire du CCPCT

Moyens : Trois salles de formation - Ordinateurs - Internet - Vidéo Projecteur – Publications scientifiques et documentation pédagogique – Véhicules - Cours en salle et en voiture – Mises en situation – Taximètre

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie de l'exposition (méthodes expositives) → Méthode affirmative → Méthode interrogative → Méthode magistrale → Méthode démonstrative 2. Pédagogie de l'action (méthodes actives) → Méthode de la découverte

Exécution de l'action : Feuilles d'émargement journalières et attestation d'assiduité

Evaluations : 6 ECF sont réalisées et validées sur le livret d'apprentissage du candidat

Sanction finale : Validation par examen de la chambre des métiers du Certificat de capacité professionnelle de conducteur de Taxi

Accessibilité : nos prestations peuvent être dispensées à des personnes en situation d'handicap (nos locaux peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite et notre organisme en coordination avec les acteurs locaux et nationaux peut identifier les besoins afin d'adapter les moyens de la prestation dispensée, (Le référent handicap : Mme Allemane Mercedes : cfm@bouriette.com)

Délai d'accès : la durée estimée entre la demande de l'apprenant et le début de la formation est De 15 jours sous conditions que le dossier administratif soit complet

Le centre CFM BOURIETTE est agréé pour la formation des conducteurs de Taxi auprès des Préfectures des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques, du Gers et de la Haute Garonne depuis 1995

Coût de la formation : 2.450 € Net (non assujetti à la TVA)